



MAIRIE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

[mairie.abries@wanadoo.fr](mailto:mairie.abries@wanadoo.fr)

<http://mairie.abries.free.fr>



Allianz In den Alpen  
Alliance dans les Alpes  
Alleanza nelle Alpi  
Povezanost v Alpah

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20160209-20160209003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2016

Publication : 10/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

COMMUNE D'ABRIÈS  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2016

OBJET : Décision de principe de révision générale du PLU pour mise en conformité avec la réglementation

N° d'ordre : 20160209 – 003

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 4 février 2016, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIÈS le 9 février 2016, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Cristel FRANCESCHI, Emmanuel MIEGGE, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Olivier BACQUART, Martine GROSELLIER, Christian ANDRES

Etaient absents : Francis PIN (pouvoir à Emmanuel MIEGGE), Robert BOURCIER (pouvoir à Christian ANDRES)

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi "Grenelle de l'Environnement" impose aux communes de mettre en conformité le Plan Local d'Urbanisme avec la loi au 31 décembre 2016. Il s'agit également que la Commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement rural.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,  
et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

DECIDE de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme d'Abriès sur l'ensemble du territoire communal afin de le mettre en conformité avec la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2 ou ENE), modifiée le cas échéant par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR).

Une prochaine délibération précisera le contenu de la révision générale du PLU ainsi que les modalités de concertation avec le public.

CHARGE le Maire d'engager les démarches correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 février 2016

Le Maire  
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire*  
*par transmission en sous-préfecture le : 10 février 2016*

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Maire' and 'Mairie' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.